



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afrique

Question au Gouvernement n° 3244

Texte de la question

INTERVENTIONS MILITAIRES

FRANÇAISES EN AFRIQUE

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès, pour le groupe socialiste.

M. Paul Quilès. Monsieur le Premier ministre, il y a quelques semaines, des forces militaires françaises et des Mirage F 1 ont été engagés auprès des armées centrafricaine et tchadienne dans des combats contre des " rebelles ". Cette intervention de la France s'est appuyée sur deux accords : un accord de défense avec la République Centrafricaine et un accord de coopération militaire avec le Tchad.

En Côte-d'Ivoire, les soldats français déployés depuis 2002 dans le cadre de l'opération " Licorne " ne voient pas venir la fin de leur mission et chacun se demande combien de temps encore la France va maintenir plus de 3 500 soldats sur place, où la situation semble se dégrader. Le Chef du Gouvernement, Konan Banny, qui doit organiser des élections, tout en désarmant les rebelles au nord et les milices au sud, ne semble pas avoir pris sur les événements.

Force est de constater qu'un silence de plomb entoure nos interventions militaires en Afrique subsaharienne. Notre gestion des crises y est devenue illisible, en dehors, bien sûr, des mesures ponctuelles prises pour protéger nos ressortissants. Dans quelle guerre sommes-nous engagés ? S'agit-il de participer à des opérations de maintien de la paix ? De maintenir des régimes plus ou moins légitimes ? De sauvegarder des intérêts purement français ? Quelle est la nature de nos accords de défense ou de coopération, souvent très anciens, avec les pays africains et, la plupart du temps, méconnus du Parlement ? Autant d'interrogations qui auraient dû donner lieu à un débat devant le Parlement, ce qui aurait permis de lever le flou sur les finalités et le contenu de la politique africaine de la France.

Monsieur le Premier ministre, en l'absence d'un tel débat, je souhaiterais que vous informiez la représentation nationale en indiquant clairement ce qui justifie les interventions de la France en Afrique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Mme Brigitte Girardin, *ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie*. Tout d'abord, je vous prie d'excuser Mme Alliot-Marie, qui est actuellement en déplacement auprès de nos forces armées. *(Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question s'adresse au Premier ministre !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Monsieur Quilès, vous avez évoqué les accords que nous avons avec l'Afrique et vous avez bien fait la différence entre les accords de défense, les accords de coopération et les opérations de maintien de la paix.

C'est l'honneur et la fierté de la France de défendre ce continent africain, pour le développement duquel nous nous investissons beaucoup. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Sans développement ni stabilité, ce continent serait une menace pour l'équilibre du monde.

M. Augustin Bonrepaux. Vous ne répondez pas à la question !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Nos interventions militaires

en Afrique se font dans le cadre d'accords de défense, que nous avons conclus avec huit pays africains. Leurs conditions sont précises et vous les connaissez bien. L'évolution de ces dernières années montre que la France est de plus en plus impliquée dans des opérations de maintien de la paix, qui sont organisées soit par les Nations unies, soit par l'Union européenne. Je crois que nous pouvons être fiers de notre action en Côte-d'Ivoire, où l'opération " Licorne " a évité, pendant plusieurs années, des massacres de populations et joué un rôle essentiel, à la fois humanitaire et de maintien de l'ordre public.

Je ne peux pas accepter que vous qualifiiez notre action d'illisible. Non, monsieur Quilès, elle est au contraire très lisible. Nous travaillons à la paix et à la stabilité de ce continent, car, encore une fois, sans paix ni stabilité, il n'y a pas de développement. Nous veillons à la protection de nos ressortissants et nous travaillons à la formation des armées africaines. Nous avons une conception de partenariat avec l'Afrique, tant pour le développement que pour la formation militaire, car l'Afrique doit prendre son destin en main. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Paul Quilès](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3244

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 février 2007